

COMMUNE
de
Saint-Hilaire-des-Loges
PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE
1/2500

PIECE N°4.1 Sud

P.L.U.	PRESCRIT	ARRETE
REVISION PROJAU	24/09/2007	11/01/2011
REVISION		
MODIFICATION		

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DECISION MUNICIPALE
EN DATE DU : 26/09/2011

Le Maire :

Eludié par : 

Place du Mairie - 37030 SAINT-HILAIRE
02 45 34 36 36 - info@shl.fr

NIEUL-SUR-L'AUTISE

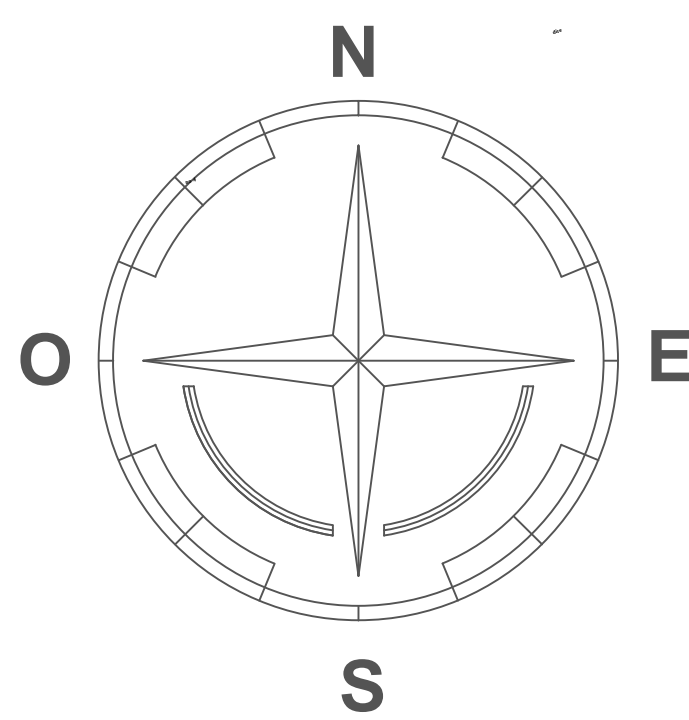


TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°1	Station service Accès public	Commune	Bourg (parcelle 41)
			Longueur de 5 mètres 5189m²
N°2	Stationnement et aménagement piétonnier	Commune	Bourg (parcelle 41)
			Longueur de 5 mètres 5189m²
N°3	Aménagement d'un carrefour	Commune	Bourg (parcelle 41)
			Longueur de 5 mètres 5189m²
N°4	Recadrage de voies	Commune	Bourg (parcelle 41)
			Longueur de 5 mètres 5189m²
N°5	Recadrage de voies	Commune	Bourg (parcelle 41)
			Longueur de 5 mètres 5189m²
N°6	Recadrage de voies	Commune	Bourg (parcelle 41)
			Longueur de 5 mètres 5189m²
N°7	Aménagement d'un carrefour	Commune	Bourg (parcelle 41)
			Longueur de 5 mètres 5189m²
N°8	Reservé incendie	Commune	Bourg (parcelle 41)
			Longueur de 5 mètres 5189m²
N°9	Reservé incendie	Commune	Bourg (parcelle 41)
			Longueur de 5 mètres 5189m²

Zones urbaines

- 1AU** ZONE URBAINE DU CENTRE BOURG ANCIEN
- UB** ZONE URBAINE DENSE DES VILLAGES
- UC** ZONE URBAINE DE LA PERIPHERIE DU BOURG A DOMINANTE PAVILLONNAIRE
- 1AUE** ZONE URBAINE A DESTINATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES
- 1UE** ZONE URBAINE A DESTINATION DES EQUIPEMENTS ET SERVICES

Zones d'urbanisation future

- 1AU** ZONE A URBANISER A COURT TERME A DESTINATION DU DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL
- 1AUE** ZONE A URBANISER A COURT TERME A DESTINATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES
- 1AU** ZONE A URBANISER A COURT TERME A DESTINATION DES EQUIPEMENTS ET SERVICES
- 2AU** ZONE A URBANISER A LONG TERME

EMPLACEMENT RESERVE

ESPACE BOISE CLASSE

ESPACE A PLANTER

ESPACE NATURELS SENSIBLES

(Droit de préemption du Conseil G n° n° ra)

Secteur potentiellement exposé au risque d'inondation

ou d'affaissement de terrain 1° d'axe 2° de l'axe

L'indice "1" indique les secteurs exposés au risque d'inondation de la

Vendée (se référer au PPRi) ou de l'Autise.

Construction 1° centre non cadastré ou en cours de réalisation

Zone agricole

- A** ZONE AGRICOLE
- Ap** ZONE AGRICOLE DANS LE RESEAU NATURA 2000 (PLAINE DE NIORT NORD OUEST)
- UC** ZONE URBAINE DE LA PERIPHERIE DU BOURG A DOMINANTE PAVILLONNAIRE
- Ai** ZONE AGRICOLE INCONSTRUCTIBLE POUR SON INTERET PAYSAGER

Zone naturelle

- N** ZONE NATURELLE
- Np** ZONE NATURELLE DANS LE RESEAU NATURA 2000
- Nh** ZONE D'HABITAT "ISOLE" EN ZONE A OU N O
- Nhc** ZONE D'HABITAT "ISOLE" EN ZONE A OU N O
- Nhpc** ZONE D'HABITAT "ISOLE" EN ZONE A OU N O
- N** ZONE NATURELLE DEDIEE AUX LOISIRS

L'INDICE "1" INDIQUE LES SECTEURS EXPOSES AU RISQUE D'INONDATION
ELEMENT D'INTERET PATRIMONIAL RECENSE AU TITRE DE
L'ARTICLE L 125-1-7 DU CODE DE L'URBANISME
(bas en annexe du règlement et zonage)

PETIT PATRIMOINE

HAIES ET BOSQUETS

JARDINS ET PROPRIETES DE CARACTERE

P mètre de protection autour de la Station d'Épuration